

Réunion du 10 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procurateur(s) : Monsieur Gaston DANN ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/156 - Ressources humaines - 54  
Personnel départemental - Evolution des dépenses de  
personnel, des postes et des effectifs**

Après avis du Comité technique paritaire (CTP) du 15 novembre 2012, le Conseil Général, après en avoir délibéré :

- valide les modifications du référentiel des métiers et le calibrage associé, conformément au document joint en annexe 1
- décide le financement pour une durée limitée du poste suivant :  
1 ingénieur territorial pour 3 ans
- décide le financement pérenne des postes suivants :
  - . 1 psychologue territorial (Maison des adolescents)
  - . 9 adjoints administratifs territoriaux (1 pour les unités territoriales d'aménagement du territoire [UTAT], 2 au service de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées [SAPAH] et 6 à la Maison départementale des personnes handicapées [MDPH])
  - . 1 technicien territorial (UTAT)
  - . 2 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (direction des collèges et de l'éducation [DCE])
- décide dans le cadre des transformations de postes, de la création et de la suppression des postes permanents suivants :
  - \* Création d'emplois permanents
    - . Cadre d'emplois des attachés territoriaux : 11
    - . Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : 37
    - . Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : 70
    - . Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux : 1
    - . Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des

bibliothèques : 3

. Cadre d'emplois des cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants

médico-techniques : 2

. Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux : 18

. Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales : 4

. Cadre d'emplois des animateurs territoriaux : 1

. Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : 7

\* Suppression d'emplois permanents

. Cadre d'emplois des médecins territoriaux : 1

. Cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux : 3

. Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine : 5

. Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux : 16

. Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine : 6

. Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : 69

. Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement : 9

. Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux : 1

. Cadre d'emplois des psychologues territoriaux : 2

. Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales cadres de santé : 2

. Cadre d'emplois des assistants médico-techniques territoriaux : 4

. Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants : 2

. Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux : 8

. Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux : 1

. Cadre d'emplois des ouvriers des parcs et ateliers : 23

. Postes de catégorie A sans cadre d'emplois : 2

- décide la transformation d'un poste de médecin territorial à temps non complet (14,5 heures hebdomadaires) en un poste de médecin territorial à temps complet

- décide de recruter des emplois d'avenir, dans la limite de 20 contrats en 2013

- approuve le nouvel état des postes et des effectifs au 1er janvier 2013, reprenant l'ensemble de ces éléments, conformément aux tableaux joint en annexes 2 à 7.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121210-73223-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 21/12/12